



## COMMUNE DE BAGNES

Service Financier  
Route de Clouchèvre 30  
1934 LE CHABLE

### Débit direct LSV+ ou DD - Impôts communaux et factures diverses

---

Vous trouverez, au verso, une autorisation de débit pour prélèvement automatique des montants dus à la Commune de Bagnes sur votre compte bancaire ou postal.

Les moyens de recouvrements directs

- LSV+ auprès des banques suisses



- DD débit direct auprès de Postfinance



sont des systèmes de trafic de paiements électroniques en Suisse et ils sont gratuits.

Vous gagnez du temps, car vous ne devez plus remplir d'ordres de paiement ou vous rendre à la poste et vous diminuez ainsi vos frais.

En cas de contestation, vous disposez d'un délai de trente jours pour annuler un prélèvement déjà effectué.

---

Pour nous permettre de mettre en place ces encaissements, nous vous remercions de remplir, **de manière lisible et complète** l'autorisation de débit, puis **nous la retourner dûment datée et signée.**

Pour les établissements bancaires, le formulaire doit être préalablement attesté par votre banque.

Nous attirons votre attention sur le fait que

- les montants de factures, acomptes annexés ne peuvent pas être débités automatiquement pour des raisons de délai de réception du formulaire.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement et dans l'attente de votre formulaire en retour, nous vous présentons nos salutations les meilleures.

**Commune de Bagnes**  
Service Financier



027 777 11 17



027 777 11 01



e- [finances@bagnes.ch](mailto:finances@bagnes.ch)